

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 SEPTEMBRE 2022

COMPTE RENDU

1 AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR DEUX EMPRUNTS SOUSCRITS PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

L'article L.2121-34 du code général des collectivités territoriales prévoit que " les délibérations des centres communaux d'action social relatives aux emprunts sont prises sur avis conforme du conseil municipal".
Ainsi, il est proposé au Conseil d'émettre son avis sur deux emprunts que souhaite souscrire le CCAS.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

2 GARANTIE DE DEUX EMPRUNTS DE 132 000 EUROS (BUDGET PRINCIPAL) ET 280 000 EUROS (BUDGET EHPAD'YON) SOUSCRITS PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE LA ROCHE-SUR-YON AUPRÈS DE ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS POUR FINANCER LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2022-2023

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Il est proposé au Conseil de garantir à hauteur de 100 % deux emprunts souscrits par le Centre Communal d'Action Sociale : 132 000 € (budget principal) et 280 000 € (budget EHPAD'YON).

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

3 RÉGULARISATION DES OPÉRATIONS D'INVENTAIRE

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Il est proposé au Conseil d'approuver la régularisations des opérations comptables présentées dans la présente délibération.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

4 ADMISSION EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Il est proposé au Conseil d'approuver les admissions en non-valeur au compte 6541 pour la somme de 9 771,71 € et les créances éteintes au compte 6542 pour 2 753,86 € pour le budget principal, ainsi que 22,40 € en nature 6541 pour le budget annexe stationnement payant.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

5 ACCEPTATION DU MODE DE RÈGLEMENT EN ANCV COUPONS-SPORTS

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Il est proposé au Conseil d'autoriser les coupons-sports comme moyen de paiement pour toutes les régies de la Ville concernées par les activités sportives.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

6 MAINTENANCE DES INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES - AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Les installations des différents bâtiments municipaux nécessitent une maintenance externalisée, ainsi, une consultation a été lancée selon la procédure d'un appel d'offres ouvert afin de passer des marchés à bons de commande. Il est proposé au Conseil d'autoriser la signature des marchés.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Abstention(s): Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis, Madame Martine Chantecaille.

7 FOURNITURE DE FRUITS ET LÉGUMES FRAIS - LANCEMENT DE LA PROCÉDURE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Pour le renouvellement des marchés portant sur le même objet et arrivant à échéance le 31 décembre 2022, une consultation sera lancée suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert.

Cette consultation concerne la fourniture de fruits et légumes au Centre Municipal de Restauration.

Chaque lot donnera lieu à un accord-cadre distinct exécuté par l'émission de bons de commandes sans montant minimum et avec montant maximum.

Chaque accord-cadre sera conclu avec un seul opérateur économique pour une période d'un an à compter du 1er janvier 2023 ou de la date de notification du marché si postérieure.

Il est prévu de reconduire chaque accord-cadre tacitement trois fois un an, soit une durée maximale de quatre ans.

Les marchés seront attribués par la commission d'appel d'offres. Il est proposé au Conseil d'approuver le lancement de la procédure.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

8 MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX, FOURNITURES OU SERVICES - AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature des avenants suivants :

- Travaux de rénovation de l'école Laënnec : avenants aux lots 1, 2, 3, 4, 6, 8 et 14.
- Aménagement du cinéma Le Concorde dans le Carré Napoléon : avenant au lot 2.
- Maîtrise d'oeuvre pour la construction du futur carré de l'Hôtel de Ville d'Agglomération et du nouveau musée espace Napoléon : avenant n°3
- Maintenance des équipements de sécurité informatique : avenant n°3
- Aménagement des espaces publics du quartier de la Vigne aux Roses : avenant 1 à la convention de co-maitrise d'ouvrage, avenants 1 à l'accord-cadre et au marché de travaux.
- Aménagement du parc de la Vigne aux Roses : avenants aux lots 1, 2, 3 et 4.
- Travaux de restauration de l'Eglise Saint-Louis, avenant au lot 4.
- Fourniture de mobilier urbain. Avenant au lot 2.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

9 ÉVOLUTION DES EFFECTIFS MUNICIPAUX

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Il est proposé au Conseil de faire évoluer les effectifs de la Ville afin de s'adapter et de répondre aux besoins des services et des usagers.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

10 ADHÉSIONS À L'ASSOCIATION NATIONALE CHANTIER ÉCOLE ET À L'ASSOCIATION RÉGIONALE CHANTIER ÉCOLE PAYS DE LA LOIRE

Rapporteur : Madame Françoise Raynaud

La Ville de La Roche-sur-Yon adhère depuis 1995 à l'association nationale Chantier Ecole qui fédère les porteurs d'Ateliers et Chantiers d'Insertion. La déclinaison régionale de cette association requiert que La Ville adhère désormais à l'association Chantier Ecole Pays de la Loire. Il est proposé au conseil de confirmer l'adhésion au niveau national et d'adhérer à l'association régionale, pour les montants annuels respectifs de 566 € et 288 €.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

11 CONVENTION RELATIVE À LA RÉPARTITION DES RECETTES ISSUES DES FORFAITS POST STATIONNEMENT ENTRE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON ET LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Monsieur Patrick Durand

Dans le cadre de la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014, la décentralisation du stationnement payant, s’applique depuis le 1er janvier 2018. Depuis cette date, les amendes de police pour insuffisance ou non paiement du stationnement sont remplacées par les Forfaits Post-Stationnement (FPS).

Il est proposé au conseil d'approuver les termes de la convention entre la ville et La Roche-sur-Yon Agglomération afin de déterminer les modalités et conditions de répartition des produits FPS, déduction faite des coûts de mise en œuvre. Elle permet également de déterminer la part reversée à l'Agglomération, après les déductions.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

12 MODIFICATION DE DOMANIALITÉ - APPROBATION DE CLASSEMENTS ET DÉCLASSEMENTS - PRINCIPE D'ALIÉNATION D'UNE PORTION DE CHEMIN RURAL

Rapporteur : Monsieur Patrick Durand

Dans le cadre de sa gestion du domaine public, la Ville de La Roche-sur-Yon procède à des classements et des déclassements du domaine public. Une enquête publique s'est déroulée du 13 au 27 juin 2022. Le Conseil Municipal est appelé à approuver les modifications à intervenir.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

13 AMÉNAGEMENT D'UN GIRATOIRE CARREFOUR SALENGRO/ARAGO/LAVOISIER A LA ROCHE-SUR-YON - DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DÉPARTEMENTAL DE LA RD 760

Rapporteur : Monsieur Patrick Durand

Dans le cadre du projet de requalification de la rue Roger Salengro, la Ville envisage la sécurisation du carrefour à feux Salengro/Arago/Lavoisier. Un giratoire est prévu en remplacement de ce carrefour permettant de :

- sécuriser les flux vélos et piétons
- prioriser l'insertion des bus dans le giratoire
- désimperméabiliser ce carrefour par la plantation de massifs et d'arbres en pleine terre
- marquer qualitativement l'entrée de ville

L'assiette foncière de ce projet est incluse dans le domaine public routier départemental (RD 760). Dans l'optique d'accompagner cet aménagement, la ville sollicite le conseil départemental pour la prise en charge financière équivalente à la remise en état de cette portion de route départementale.

Il est proposé au Conseil d'approuver la réalisation sous maîtrise d'ouvrage communale et de solliciter le déclassement de la RD 760 incluse dans le périmètre.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

14 CRÉATION DE CHEMINEMENTS DOUX SUR LES POURTOURS DU GIRATOIRE SALENGRO / ARAGO - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS MODES DOUX À LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Madame Laurence Gillaizeau

La ville de La Roche-sur-Yon développe une politique ambitieuse en faveur des déplacements doux. Entre 2017 et 2020 c'est plus d'1 million d'euros qui ont été investis en faveur des liaisons cyclables.

Cette politique est menée en cohérence avec la stratégie communautaire des transports et déplacements. Les élus de

l'Agglomération ont, en effet, souhaité engager une action politique forte en faveur des modes doux approuvant au Conseil d'Agglomération du 24 septembre 2015, leur Plan Global des Déplacements 2016-2025, outil de planification de la mobilité à l'échelle de l'Agglomération définissant les principes de l'organisation du transport des personnes, tous modes confondus.

Afin de soutenir les actions des communes en faveur des modes doux, l'Agglomération par délibération communautaire du 14 décembre 2021 (Pacte Fiscal et Financier) a décidé le versement d'un fonds de concours spécifique en faveur des modes doux pour les communes membres.

L'enveloppe allouée par l'Agglomération pour l'attribution de fonds de concours en faveur des modes doux pour la commune de La Roche-sur-Yon est de 947 044 € sur la durée du mandat.

Pour l'année 2022, la Ville de la Roche-sur-Yon sollicite 154 424 € auprès de La Roche-sur-Yon Agglomération.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

15 OPÉRATION "LE CARRÉ FOCH" - CESSION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER AU PROFIT DE L'EPF DE LA VENDÉE POUR LA RÉALISATION D'UN PROGRAMME DE LOGEMENTS

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la cession des parcelles cadastrées AL numéros 857 - 858 – 1215, d'une superficie totale de 609 m², au profit de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, pour la réalisation d'un programme immobilier à vocation d'habitation en cœur de Pentagone, au prix de 590 000 € HT, soumis à la TVA en vigueur.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

16 CESSION FONCIÈRE AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ EUROPEAN HOMES - RUE AUGUSTE MURAIL ET CHEMIN DU GUYON

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

La société EUROPEAN HOMES a sollicité la Ville de La Roche-sur-Yon pour faire l'acquisition d'une emprise foncière d'environ 8 337 m² Chemin du Guyon et rue Auguste Murail, afin de réaliser un programme de 43 logements dont un minimum de 20 % de logements à vocation sociale composé de maisons individuelles et de logements collectifs. Les parties se sont entendues sur une cession au prix net vendeur de 600 264€ euros HT soit 72€/m². Il est proposé au Conseil d'approuver les conditions de cette cession.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

17 CESSION AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ SEPRO D'UN DÉLAISSÉ DE VOIRIE - RUE CALATAYUD AUX AJONCS

Rapporteur : Monsieur Patrick Durand

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la cession au profit de la Société SEPRO de la parcelle cadastrée section IM numéro 212 d'une superficie d'environ 744 m² correspondant à un délaissé de voirie au prix de 12 500 HT. Cette emprise lui permettra de sécuriser les déplacements inter-sites.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

18 CESSIONS FONCIÈRES - IMPASSE VALENTIN HAÛY

Rapporteur : Monsieur Patrick Durand

Deux propriétaires de l'impasse Valentin Haüy ont sollicité la Ville de la Roche-sur-Yon pour acquérir des emprises foncières issues du domaine public situées devant leurs habitations, impasse Valentin Haüy. La Ville de La Roche-sur-Yon a procédé à une enquête publique pour le déclassement du domaine public, approuvée par délibération du 22 septembre 2022. Le Conseil Municipal est appelé à approuver les cessions, au profit de Monsieur et Madame TRAN Mickaël et Monsieur GANDRIAU Yann, de parcelles d'une superficie totale de 53m², estimée à 139,62 € HT le m².

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

19 CESSION D'UNE EMPRISE FONCIÈRE RUE RAYMOND BOSSIS

Rapporteur : Monsieur Patrick Durand

Monsieur et Madame BRIOT, propriétaires rue Raymond Bossis, ont pour objectif d'agrandir leur jardin et ont sollicité la collectivité pour acquérir une portion d'espace vert de 72 m² issue du domaine public.

La Ville de La Roche-sur-Yon a procédé à une enquête publique permettant de déclasser cette portion du domaine public, approuvé par délibération du 22 septembre 2022.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la cession de cette emprise foncière au prix de 8 856 € HT soit 123 € HT le m².

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

20 ÉCHANGE FONCIER ENTRE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON ET SNCF RÉSEAU - BOULEVARD DU MARÉCHAL LECLERC

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Dans le cadre du périmètre de l'éco-quartier de la gare de La Roche-sur-Yon, des programmes d'habitat ont vu le jour accompagnés par la réalisation d'un parking public Ouest et son parvis, l'élargissement du Boulevard Leclerc, l'implantation de la nouvelle passerelle et la salle des scènes de musiques actuelles (SMAC). L'ensemble de ces opérations a eu pour conséquence de renforcer la pression sur les modes de déplacements. La ville de La Roche-sur-Yon souhaite par conséquent se porter acquéreur auprès de SNCF RÉSEAU d'une assiette foncière d'environ 701 m², situées boulevard du Maréchal Leclerc, dans le but d'aménager une piste cyclable depuis la passerelle vers la rue Salengro. SNCF RÉSEAU, ayant également des besoins fonciers d'environ 84 m² dans le cadre de la réalisation de leur bâtiment INFRA, parcelles cadastrées section BC numéros 395 et 396, il a été convenu de réaliser un échange foncier. Il est proposé au Conseil d'approuver cette opération.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

21 ÉCHANGE FONCIER ENTRE LA VILLE DE LA-ROCHE-SUR-YON ET LA SAS LE CHEMIN DES TERRES NOIRES ET CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE - LES LANDES

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

La SAS Le Chemin des Terres Noires porte une opération immobilière sur le secteur des Terres Noires et a sollicité la collectivité afin d'acquérir une emprise foncière afin d'y réaliser une voie de desserte à double sens. Dans le cadre des négociations, la Ville souhaite se porter acquéreur de la parcelle cadastrée section BO numéro 75 d'une superficie de 112 m² en vue de la réalisation d'une continuité piétonne. Le Conseil Municipal est appelé à approuver cet échange foncier avec soulte au profit de la Ville de 47 600 € correspondant à une la cession au profit de la SAS Le Chemin des Terres Noires d'une emprise foncière de 588 m² au prix de 58 800 € HT, soit 100€/m², et à une acquisition auprès de la SAS Le Chemin des Terres de la parcelle cadastrée section BO numéro 75 d'une superficie de 112 m² au prix de 11 200€ HT, soit 100€/m², ainsi que la constitution d'une servitude tous exercices sur la parcelle cadastrée section BM numéro 397.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

22 ACQUISITION D'UNE EMPRISE FONCIÈRE AUPRÈS DE LA SNC DOMAINE CHARLOTTE (AXIOM PROMOTEUR) - ROUTE DES SABLES

Rapporteur : Madame Laurence Gillaizeau

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'acquisition et le classement dans le domaine public, suite à l'acceptation de la SNC Domaine Charlotte (Société AXIOM PROMOTEUR) de céder, à l'euro symbolique avec dispense de paiement, de la parcelle cadastrée section DN numéro 583 d'une superficie de 706 m², située route des Sables, pour un usage de voirie.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

23 ACQUISITION D'UNE EMPRISE FONCIÈRE AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ SIPO PHILAM - RUE GEORGES MAZURELLE

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'acquisition auprès de la société SIPO PHILAM d'une emprise foncière d'une surface d'environ de 805 m², à prélever sur la parcelle cadastrée section CM numéro 87p, rue Georges Mazurelle, en vue de la réalisation future d'un giratoire permettant de desservir l'opération le Domaine de la Soivre. Cette acquisition se fera à l'euro symbolique avec dispense de paiement.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

24 ACQUISITION D'UNE EMPRISE FONCIÈRE AUPRÈS DE MONSIEUR LORIEAU - RUE RENÉ COUZINET

Rapporteur : Monsieur Patrick Durand

A l'occasion du réaménagement de la rue René Couzinet, La Roche-sur-Yon Agglomération va remplacer les réseaux

d'eaux usées et pluviales. Toutefois, la parcelle cadastrée section BI numéro 546, d'une contenance de 169 m², aménagée en voirie, appartient à Monsieur LORIEAU Jean-Yves et donc classée dans le domaine privé. Il convient donc de l'acquérir pour la classer dans le domaine public. Le Conseil Municipal est appelé à approuver cette acquisition au prix de de 300€ HT, soumis à la TVA en vigueur.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

25 ACQUISITION DES VOIRIES ET ESPACES COMMUNS AUPRÈS DE LA SAS BROSSARDIÈRE AMÉNAGEMENT - LES DOMAINES DE LA BROSSARDIÈRE TRANCHES 3 ET 4

Rapporteur : Monsieur Patrick Durand

Conformément à la convention de transfert des voiries et espaces communs signée le 4 mai 2017, le lotisseur la SAS BROSSARDIÈRE AMENAGEMENT a sollicité la Ville afin de procéder à la rétrocession des tranches 3 et 4, parcelles cadastrées section ZL numéros 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257 d'une surface de 8 179 m². Cette acquisition est réalisée à l'euro symbolique.

Le conseil municipal est appelé à approuver cette acquisition.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

26 CONVENTION DE TRANSFERT AU PROFIT DE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON DES ESPACES ET ÉQUIPEMENTS COMMUNS DU LOTISSEMENT LES PETITES BAZINIÈRES EXTENSION

Rapporteur : Monsieur Patrick Durand

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le transfert des espaces et équipements communs au profit de la Ville de La Roche-sur-Yon, suite à la construction du lotissement Les Petites Bazinières à La Roche-sur-Yon. Les équipements seront mis à disposition de La Roche-sur-Yon Agglomération concomitamment à ce transfert.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ne prend pas part au vote : Monsieur François Caumeau.

27 CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT DE GRDF - AMÉNAGEMENTS TECHNIQUES - RUE DES MYOSOTIS

Rapporteur : Monsieur François Caumeau

Le Conseil Municipal est appelé à approuver les termes de la convention de servitude au profit de GRDF relative au passage de canalisations souterraines, parcelle communale cadastrée BI numéro 821 située rue des Myosotis à la Roche-sur-Yon.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

28 ZAC DE LA MARONNIÈRE - APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITÉ

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Par délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2006, la ville de La Roche sur Yon a décidé de confier à la SAEM ORYON, sous concession d'aménagement, l'aménagement et l'équipement de l'opération d'aménagement de la «ZAC de La marronnière» en application des dispositions des articles L 300-4 et suivants du code de l'urbanisme.

Conformément à l'article L 300-5 du code de l'Urbanisme, le concessionnaire est tenu de remettre à la commune le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale présentant l'état d'avancement de l'opération au 31 décembre de l'année précédant l'année en cours. Le Conseil Municipal est appelé à approuver le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale au 31 décembre 2021

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Abstentions : Monsieur Guy Batiot, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis, Madame Martine Chantecaille.

29 ÎLOT DE LA POSTE - APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITÉ

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Par délibération du Conseil Municipal du 9 avril 2008, la ville de La Roche-sur-Yon a décidé de confier à la SAEM ORYON, sous concession d'aménagement, l'aménagement et l'équipement de l'opération « Îlot de La Poste » en application des dispositions des articles L 300-4 et suivants du code de l'urbanisme.

Conformément à l'article L 300-5 du code de l'Urbanisme, le concessionnaire est tenu de remettre à la commune le

Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale présentant l'état d'avancement de l'opération au 31 décembre de l'année précédant l'année en cours. Le Conseil Municipal est appelé à approuver le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale au 31 décembre 2021.

QUESTION ADOPTEE PAR,

37 voix POUR

8 voix CONTRE : Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis, Madame Martine Chantecaille.

30 CONCESSION D'AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DES HALLES - APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITÉ LOCALE (CRACL)

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Fin 2018 ORYON a été désigné comme aménageur sur le quartier Halles pour une durée de 12 ans dans le cadre d'une concession d'aménagement. L'objectif du projet est de redynamiser le quartier en favorisant la reconversion de certains îlots mutables : il s'agit de favoriser la création de logements et de Rez de chaussée actifs le long du parcours commerçant principal de la ville. La présente délibération vient approuver les actions du concessionnaire d'aménagement pour l'année 2021. La participation de la collectivité reste inchangée.

QUESTION ADOPTEE PAR,

37 voix POUR

8 voix CONTRE : Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis, Madame Martine Chantecaille.

31 REQUALIFICATION DU QUARTIER DES HALLES - CONVENTION D'INDEMNISATION D'UN COMMERÇANT

Rapporteur : Madame Frédérique Pépin

Dans le cadre des travaux de requalification du quartier des halles, la ville de la Roche-sur-Yon a mis en place une commission de règlement amiable, chargée d'évaluer de manière indépendante, l'existence de préjudices commerciaux induits par les travaux et affectant les commerces riverains, ainsi que les commerçants du marché des halles. La commission de règlement amiable a examiné le dossier de demande d'indemnisation déposé par L'herbier de Sophie, domicilié 38 rue Sadi Carnot aux halles. Compte tenu des éléments d'analyse financière apportés par le cabinet d'expertise-comptable en charge d'exécuter la mission ainsi que des propositions en résultant de la part de la commission de règlement amiable, il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis favorable au versement d'une indemnité à cette entreprise d'un montant de 6 657 €.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

32 DISPOSITIF "PRÉFÉRENCE COMMERCE" - CONVENTION AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA VENDÉE

Rapporteur : Madame Frédérique Pépin

Le dispositif "Préférence commerce" est un label national délivré par les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) aux commerçants. Il valorise la qualité d'accueil et de service des commerces de proximité engagés dans une véritable démarche qualité. Le label, renouvelable tous les 2 ans a concerné 20 commerçants ou prestataires de services pour le millésime 2020/2022 à La Roche-sur-Yon. La CCI propose de relancer cette démarche pour 2023-2024. La Ville peut prendre en charge par convention avec la CCI tout ou partie des frais d'inscription pour soutenir le commerce de proximité et cette opération qualitative. Il est proposé au conseil de renouveler la participation de la ville à hauteur de 30 % des frais des 20 premiers dossiers, soit 86,40 € TTC pour les commerces et services et 97,20 € TTC pour les brasseries et restaurants ; à hauteur d'une enveloppe globale de 2 000 € TTC. Cette participation fait l'objet d'une convention d'une durée de 2 ans avec la CCI.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

33 AIDES À LA RÉNOVATION DES DEVANTURES COMMERCIALES ET FAÇADES

Rapporteur : Monsieur Cyril Bréhéret

Le centre-ville de La Roche-sur-Yon est en plein renouveau. Marché couvert des Halles et espaces publics attenants, pourtours de la Place Napoléon (sites Piobetta et Bonaparte, Nouvel Hôtel de ville et d'Agglomération), sont les témoins d'une nouvelle dynamique du centre-ville.

En complément, afin d'améliorer la qualité du parcours marchand, la ville a mis en place une subvention pour inciter aux rénovations des façades de logements et des devantures commerciales. Cette subvention est basée sur une charte de qualité.

Le comité de suivi réuni le 29 août 2022, a examiné quatre nouvelles demandes d'aides à la rénovation pour un montant total de 19000 €. Il est proposé au Conseil l'approbation de ces quatre demandes de subvention.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ne prend pas part au vote : Monsieur Malik Abdallah, Madame Frédérique Pépin, Madame Aurore Ravez.

34 MICROCRÉDIT PERSONNEL - RENOUELEMENT DES CONVENTIONS ENTRE LA VILLE ET SES PARTENAIRES BANCAIRES - CRÉDIT AGRICOLE ET CRÉDIT MUNICIPAL DE NANTES

Rapporteur : Madame Sophie Montalétang

Depuis 2010, la Ville propose un microcrédit personnel aux Yonnais exclus du système bancaire. L'objectif est d'aider les demandeurs à financer un projet d'insertion sociale ou professionnelle. Les conventions signées avec le Crédit Agricole et le Crédit Municipal de Nantes arriveront à échéance le 31 décembre 2022. Il est proposé de les renouveler et de porter le montant maximal du microcrédit de 5000 € à 8000 €.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

35 LUTTE CONTRE LES TERMITES - CLASSEMENT DE L'INTÉGRALITÉ DU TERRITOIRE DE LA ROCHE-SUR-YON EN ZONE CONTAMINÉE

Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre

Afin de lutter de manière plus efficace contre les termites, il est proposé au Conseil municipal de classer l'intégralité du territoire de La Roche-sur-Yon en zone contaminée de façon à permettre au Maire d'y exercer ses pouvoirs de police en la matière et d'enjoindre aux propriétaires de procéder à la recherche de termites ainsi qu'aux travaux préventifs ou curatifs nécessaires, le cas échéant.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

36 PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE 2022 - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la ville de La Roche-sur-Yon et le Centre communal d'Action Sociale relative au financement des actions 2022 du Programme de Réussite Educative

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

37 CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE CTG 2022-2026- AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Monsieur Jacques Besseau

La Convention Territoriale Globale (CTG) permet de valoriser et soutenir l'ensemble des services dédiés aux familles. La CTG doit être signée entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), les communes et l'Agglomération à l'échelle du territoire intercommunal.

Mise en œuvre pour la période 2017-2021, elle est actuellement renouvelée pour 5 nouvelles années : 2022-2026. Le principal objectif de cette contractualisation est de répondre au mieux aux besoins, attentes et envies des habitants.

Au quotidien, cet engagement se traduit par le soutien, l'adaptation voire le développement des services et équipements du territoire.

Suite à la phase d'élaboration collaborative avec les 13 communes engagée depuis mi 2021, la CTG 2022-2026 couvrant le territoire aggro-yonnais est soumis aux conseils des 13 communes et de l'Agglomération, avant une signature commune fin octobre ou début novembre 2022.

Il est proposé au Conseil d'approuver les termes de cette convention.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Abstentions : Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Hélaré, Monsieur Romain Bossis, Madame Martine Chantecaille.

38 CONTRAT LOCAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2022-2025

Rapporteur : Monsieur Maximilien Schnel

L'Éducation artistique et culturelle concourt à la formation intellectuelle et sensible de l'individu et favorise son épanouissement. L'État a réaffirmé la priorité qu'il accorde à ce dispositif partenarial. De son côté, la ville de La Roche-sur-Yon souhaite poursuivre cette démarche de préservation et de transmission d'un socle culturel commun en renouvelant le Contrat Local d'Education Artistique et culturelle (CLEA) pour les années à venir.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

39 PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL DU MUSÉE

Rapporteur : Monsieur Maximilien Schnel

Il est proposé au Conseil de se prononcer sur le projet scientifique et culturel du Musée, document qui définit les grandes orientations pour les prochaines années à venir en s'appuyant sur un état des lieux critique de l'existant et en proposant des objectifs stratégiques.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Abstentions : Monsieur Guy Batiot, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis, Madame Martine Chantecaille.

40 LA JOSEPHINE 2022 - CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Rapporteur : Madame Béatrice Bichon Bellamy

Il est proposé au Conseil d'approuver les termes des conventions de partenariat mises en place entre la Ville et ses partenaires dans le cadre de la course et marche féminine solidaire " La Joséphine " qui se déroulera du 1er au 9 octobre 2022.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Monsieur Luc BOUARD, Maire, informe les conseillers municipaux des décisions prises en application de l'article L.2122.22 du code général des collectivités territoriales.